

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2000

Compte rendu

L'Assemblée Communale s'est réunie le lundi 2 octobre 2000 à 18 heures, sous la présidence de M. Robert SCHWINT, Maire.

Etaient présents : M. SCHWINT, M. MILLE, M. NOT, M. PINARD, M. HUMBERT, M. AUTARD, M. RUEFF, M. EDOUARD, M. NUNINGER, M. ANTONY, M. VUILLEMIN, M. BARETJE, M. RÉGNIER, M. JEANNEROT (jusqu'à la question 47), M. THIRIET, M. MEUNIER, M. LAGRANGE, Mme TETU, Mme BULTOT, M. ROIGNOT, Mme DUFAY, M. FERRÉOL, M. TISSOT, M. GIRARD (à compter de la question 3.2), Mme MAISIERES, M. JEANNIARD (jusqu'à la question 32), M. LOYAT, M. DAHOUI, M. SANTI, M. CHRISTELLE, Mme CUENIN, Mlle ZILLI, M. HAGOPIAN, M. VOUILLOT, Mlle GEIGER (jusqu'à la question 47), M. VENTARD, M. AIME, M. JACQUEMIN, M. GRAPPIN, M. DUVERGET, M. TABOURNOT, Mme WEINMAN, M. RENOUD-GRAPPIN, M. BONNET, M. DINTROZ, M. SENNERICH, Mme MONTEL.

Absents : M. FUSTER, M. JEANNEROT (à compter de la question 47), M. FOUSSERET, M. JUSSIAUX, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. GIRARD (jusqu'à la question 3.2), M. JEANNIARD (à compter de la question 32), M. SANCHEZ, M. DUMONT, Mlle GEIGER (à partir de la question 47), M. POMEZ, M. SALOMON.

Secrétaire : M. VENTARD.

Procuration de vote :

Mandants : M. FUSTER, M. JEANNEROT (à compter de la question 47), M. FOUSSERET, Mme GUINCHARD-KUNSTLER, M. JEANNIARD (à compter de la question 32), M. SANCHEZ, M. DUMONT, M. POMEZ, M. SALOMON.

Mandataires : M. HUMBERT, M. FERREOL (à compter de la question 47), M. SCHWINT, M. VUILLEMIN, M. BARETJE (à compter de la question 32), Mme BULTOT, M. LOYAT, Mlle GEIGER (jusqu'à la question 47), M. DUVERGET.

* * * * *
* * *

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a procédé à la présentation du nouveau matériel de sonorisation de la salle (micros - enregistrement) et du système de gestion des interventions des Conseillers par le Président de séance sur écran tactile.

Il a ensuite présenté le dossier concernant l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, extrait du prochain BVV d'octobre 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

1 - Conseil Municipal - Démission de M. Serge THIRODE - Installation d'un nouveau Conseiller Municipal : M. Gérard DINTROZ

Le Conseil Municipal a pris acte de ce changement.

2 - Rentrée scolaire 2000 - Communication de Mme TETU, Adjointe à l'Enseignement

Mme TETU a fait le point sur la rentrée scolaire qui s'est globalement bien déroulée.

Elle a d'abord fait état d'une nouvelle baisse des effectifs qui a entraîné la fermeture de 14 classes. Cependant, 2 classes ont été ouvertes à Planoise, dans le cadre du Réseau d'Education Prioritaire.

Elle a ensuite constaté des difficultés au niveau des plannings de travaux en cours et a souhaité une meilleure gestion pour l'entretien courant des bâtiments.

Enfin, elle s'est réjouie de la réouverture du Groupe Scolaire Charles Fourier après restructuration complète et de la poursuite de l'équipement des écoles en matériel et mobilier informatiques.

Un débat a suivi cette présentation, animé par MM. SCHWINT, DUVERGET et Mme WEINMAN.

3 - Exercice 2000 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

4 - Conseil Municipal - Modification des commissions et délégations

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier comme suit les commissions et délégations :

A - Commissions générales

1^{ère} Commission : Finances - Budgets

M. DINTROZ en remplacement de M. THIRODE.

6^{ème} Commission : Logement

M. GRAPPIN en remplacement de M. THIRODE.

8^{ème} Commission : Politique de la Ville (Prévention - Développement Social Urbain - Animation socio-culturelle - Vie des Quartier - Jeunesse)

M. DINTROZ en remplacement de M. THIRODE.

16^{ème} Commission : Economie-Emploi-Commerce-Artisanat-Tourisme

M. DINTROZ en remplacement de M. GRAPPIN.

B - Commissions spéciales

- Commission d'Appel d'Offres

M. GRAPPIN en remplacement de M. THIRODE (titulaire)

M. DINTROZ en remplacement de M. GRAPPIN (suppléant)

- Commission d'Ouverture des Plis pour délégation d'un service public (titulaire)

M. GRAPPIN en remplacement de M. THIRODE.

C - Délégations

- Office Public d'HLM de Besançon : M. GRAPPIN

- District du Grand Besançon (délégué titulaire) : M. DINTROZ

- Besançon TV Câble - Comité de pilotage et de contrôle : M. DINTROZ.

5 - Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique - Conseil Départemental de l'Habitat (Commission spécialisée) - Désignation de représentants de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné ses représentants dans les organismes suivants :

- Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique :
M. William NUNINGER

- Conseil Départemental de l'Habitat (commission spécialisée)
 - . M. Jean-Claude TISSOT (membre titulaire)
 - . M. Jean EDOUARD (membre suppléant).

6 - Personnel Communal :

6.1 - Modification du régime indemnitaire du cadre d'emplois des administrateurs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de modifier comme suit le régime indemnitaire du cadre d'emplois des administrateurs en raison de la création d'un 7ème échelon :

Prime spéciale administrative :

Les taux moyens applicables sont les suivants, étant précisé que le taux actuel est de 22 % pour l'ensemble du grade.

Grade - Echelon - Chevron	Taux moyens en pourcentage du traitement indiciaire brut moyen du grade
Administrateur hors classe jusqu'au 1 ^{er} chevron HEB inclus	20,45 %
Administrateur hors classe 2 ^{ème} chevron HEB	18,05 %
Administrateur hors classe 3 ^{ème} chevron HEB	14,90 %

Indemnité des administrateurs

Pas de modification des taux moyens.

6.2 - Célébration du bicentenaire de la naissance de Victor Hugo - Recrutement d'un chargé de missions temporaire

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à pourvoir cet emploi, à défaut d'un agent relevant des cadres d'emplois de catégorie A des filières administrative ou culturelle, par un agent non titulaire pour une durée n'excédant pas le 31 décembre 2002, la rémunération annuelle se situant entre 150 et 180 KF en fonction des compétences.

7 - Garanties d'emprunts :

7.1 - à l'Office Public d'HLM du Département du Doubs :

7.1.1 - Aménagement d'une Maison des Sports et de l'Insertion, 2 rue de Bruxelles à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 530 000 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7.1.2 - Travaux de sécurité et d'amélioration de la qualité de service dans divers bâtiments, rues Rembrandt, Renoir et Place Risler à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 337 099 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7.1.3 - Programme de réhabilitation de 68 logements 2, 4 et 6, rue des Andelys à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un emprunt de 3 223 847 F contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

7.2 - à l'Office Public d'HLM de Besançon - Acquisition et amélioration d'un logement 21, rue Grignard à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, de deux emprunts de 32 019 F (PLAI) et 213 000 F (PLAI Foncier) contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité.

M. TISSOT, Président de l'Office Public d'HLM de Besançon n'a pas pris part au vote.

7.3 - à la Société d'Equipement du Département du Doubs - Financement de l'opération d'aménagement de la ZAC des Hauts du Chazal - Garantie par la Ville, à hauteur de 80 %, d'un emprunt de 15 000 000 F contracté auprès de Dexia Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

7.4 - Société Anonyme de Franche-Comté - Construction de 10 logements, rue Larmet à Besançon (Résidence Flora) - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un Prêt Conventionné Locatif de 3 700 000 F contracté auprès du Crédit Local de France - Complément à la délibération du 17 janvier 2000

Adopté à l'unanimité.

7.5 - à l'Association Oeuvre Comtoise de la Protection de la Jeune Fille - Programme de réhabilitation du Foyer de la Cassotte à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'emprunts pour un montant global de 6 750 587 F contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et du CIAL

Adopté à l'unanimité.

7.6 - à l'Association OSMOSE Franche-Comté - Création à Besançon d'un centre de dialyse médicalisée - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un emprunt de 7 000 000 F contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

8 - Comptabilité - Exercice 2000 :

8.1 - Transferts de crédits

Adopté à l'unanimité.

8.2 - Ouvertures de crédits reprises par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprise sur le compte des dépenses imprévues

Adopté à l'unanimité.

8.3 - Cotes et produits irrécouvrables - Admissions en non-valeurs

Adopté à l'unanimité.

8.4 - Avances en garanties d'emprunts - Modalités de remboursement des avances accordées par la Ville au GARE-BTT

Adopté à l'unanimité.

9 - Plan Local d'Insertion Economique (PLIE) - Avance de trésorerie à l'Association de Gestion - Versement d'un complément - Convention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder au PLIE une avance de 600 KF destinée à lui servir de fonds de roulement dans l'attente du versement des fonds européens et a autorisé M. le Maire à signer la convention correspondante.

10 - Ressources budgétaires :

10.1 - Restauration scolaire - Tarification des repas et modification des tranches des quotients familiaux pour l'année scolaire 2000/2001

A l'unanimité, le Conseil Municipal a fixé comme suit la tarification des repas des restaurants scolaires et les tranches des quotients familiaux pour l'année scolaire 2000/2001 (date d'effet : 2 octobre 2000).

Proposition de tarification des repas

Année scolaire 2000/2001 (à compter du 2 octobre 2000)

Application de l'arrêté ministériel du 19 juillet 2000

Quotients familiaux	Ressources annuelles 1998 en francs prises en compte pour inscriptions Année scolaire 2000/2001						Prix du repas année scolaire 1999/2000	Proposition prix du repas année scolaire 2000/2001		Variation en francs	Variation en %
	1 enfant 2,5 parts	2 enfants 3 parts	3 enfants 4 parts	4 enfants 4,5 parts	5 enfants 5 parts	6 enfants 5,5 parts		En Francs	En Euros		
QF ≤ 721	30 050	36 050	48 070	54 080	60 090	66 100	8,35 F	8,50	1,30	+ 0,15	+ 1,80
722 ≤ QF ≤ 1477	61 550	73 850	98 470	110 780	123 090	135 400	11,70 F	11,90	1,81	+ 0,20	+ 1,71
1478 ≤ QF ≤ 1751	72 960	87 550	116 740	131 330	145 920	160 510	14,90 F	15,15	2,31	+ 0,25	+ 1,68
1752 ≤ QF ≤ 2524	105 170	126 200	168 270	189 300	210 340	231 370	18,10 F	18,45	2,81	+ 0,35	+ 1,93
2525 ≤ QF ≤ 2885	120 210	144 250	192 340	216 380	240 420	264 460	21,15 F	21,55	3,29	+ 0,40	+ 1,89
QF ≥ 2886							24,15 F	24,65	3,76	+ 0,50	+ 2,07
- Fréquentation partielle ou temporaire - Enfants habitant la Communauté d'Agglomération							24,90 F	25,45	3,88	+ 0,55	+ 2,21
- Repas exceptionnel avec ticket							25,50 F	26,10	3,98	+ 0,60	+ 2,35
- Enfants hors District - Instituteurs							32,45 F	33,20	5,06	+ 0,75	+ 2,31
							Hausse moyenne pondérée :				+ 2 %

10.2 - Florales 2000 - Soleils d'automne - Tarification des entrées - Affectation de la recette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté pour cette manifestation les tarifs suivants :

A - Tarifs d'entrée

Catégories	Tarif par personne	
adulte	30,00 F	4,57 €
groupes d'adultes (à partir de 30 personnes)	20,00 F	3,05 €
enfant (de 6 à 16 ans inclus)	5,00 F	0,76 €
groupes scolaires (jusqu'à 16 ans inclus) et handicapés	gratuit	
billet journalier d'encouragement à l'usage des transports en commun sur l'ensemble de l'agglomération (10 F transport - 10 F entrée Florales)	20,00 F	3,05 €
abonné des transports en commun de l'ensemble de l'agglomération	20,00 F	3,05 €
comités d'entreprise (achats groupés > 50 billets)	25,00 F	3,81 €

B - Ventes d'articles

Cette vente concerne des affiches, cartes postales

* affiche Florales (unité)	10,00 F	1,53 €
* carte postale Florales (unité)	2,00 F	0,30 €

C - Tarifs de location

* Chalets de présentation et vente	1 000,00 F	151,74 €
------------------------------------	------------	----------

11 - Ecoles primaires et maternelles - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des établissements scolaires pour l'année 1999/2000 - Coût moyen par élève de la scolarisation à Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de reconduire les montants fixés pour l'année scolaire précédente, à savoir :

- 2 104 F pour une scolarisation en école primaire
- 3 569 F pour une scolarisation en école maternelle.

12 - Exercice 1999 - Rapports d'activités des Sociétés d'Economie Mixte :

12.1 - SEM de la Citadelle

Adopté à l'unanimité.

MM. SCHWINT, ROIGNOT, VUILLEMIN, FERREOL, VOUILLOT, CHRISTELLE, AIME, JACQUEMIN, TABOURNOT et SENNERICH, membres du Conseil d'Administration de la SEM de la Citadelle, n'ont pas pris part au vote.

12.2 - Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon

Adopté à l'unanimité, deux Conseillers s'étant abstenus.

MM. ANTONY, VUILLEMIN, TISSOT, NOT, SANTI et RENOUD-GRAPPIN, membres du Conseil d'Administration de la SAIEMB, n'ont pas pris part au vote.

12.3 - Société d'Equipement du Département du Doubs

Adopté à l'unanimité.

MM. SCHWINT et ANTONY, membres du Conseil d'Administration de la SEDD, n'ont pas pris part au vote.

13 - Examen des comptes et de gestion par la Chambre Régionale des Comptes - Observations définitives - Information du Conseil Municipal :

13.1 - Association Habitat et Développement Local du Doubs (HDL 25)

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

13.2 - SEM de la Citadelle - Exercices 1994 à 1997

Le Conseil Municipal a pris acte de ce rapport.

14 - Subventions :

14.1 - au sport amateur - Deuxième répartition - Année 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté la répartition suivante :

SUBVENTION AU SPORT AMATEUR - Deuxième répartition - Automne 2000

Valeur du point : 59 F

P.C.N. : Participation à des Compétitions Nationales - O.C.N. : Organisation de Compétitions Nationales ou Internationales

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	Montant du forfait	PCN	OCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année	Code CANA
0	A.S.P.T.T.	Ath.C.sur Route	0 F	FORFAIT			3 000 F		3 000 F		3 000 F	0
0	A.S.P.T.T.	Badminton	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Cyclisme	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Foot	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
0	A.S.P.T.T.	Ten. de Table	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
11883	A.S.P.T.T.	Omnisports	24 000 F	FORFAIT					0 F	3 000 F	24 000 F	1185
12551	AIGLON SPORTS	Gymnastique	3 462 F	FORFAIT				4 000 F	4 000 F		7 462 F	1228
0	AMICALE CLUB BOULISTE	Lyonnaise	3 598 F	FORFAIT					0 F		3 598 F	0
0	B.U.C.	Billard	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Escrime	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Tennis	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
0	B.U.C.	Plongée	0 F	FORFAIT					0 F		0 F	0
14816	B.U.C.	Omnisports	4 030 F	FORFAIT					0 F	0 F	4 030 F	1193
0	B.V.L.	Deltaplane	1 144 F	FORFAIT					0 F		1 144 F	0
0	BESANCON C.R.	Cyclotourisme	1 144 F	FORFAIT			2 000 F	1 200 F	3 200 F		4 344 F	0
0	BOUSBOTTE	Gymnastique	4 500 F	FORFAIT				4 000 F	4 000 F		8 500 F	0
11856	C.A.F.	Alpinisme	24 640 F	FORFAIT				8 000 F	8 000 F		32 640 F	0
10867	CENTRE ECOLE PARACHUTISME	Parachutisme	2 129 F	FORFAIT				5 000 F	5 000 F		7 129 F	1186
0	CENTRE MEDICO SPORTIF		10 000 F					5 000 F	5 000 F		15 000 F	1247
9676	CITADELLE	Gymnastique	7 525 F	FORFAIT				5 000 F	5 000 F		12 525 F	0
12977	DISTRICT PETANQUE	Pétanque	3 598 F	FORFAIT					0 F		3 598 F	1222
12424	ETRIER BISONTIN	Equitation	5 666 F	FORFAIT				3 000 F	3 000 F		8 666 F	1221
14860	JEUNESSE DE PALENTE	Gymnastique	3 186 F	FORFAIT				4 000 F	4 000 F		7 186 F	1208
0	LES ARCHERS DU C.S.A.M.B.	Tir à l'Arc	1 144 F	FORFAIT				900 F	900 F		2 044 F	1212

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	1 point = 59 F	P.C.N.	OCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année	Code CANA
14819	A.D.O.R.R.	C. d'Orient.	478 F	8,25	487 F				487 F		965 F	0
0	A.N.B.	Natation	24 040 F	380	22 410 F				22 420 F		46 460 F	0
10138	A.S. DON QUICHOTTE	Foot	2 320 F	40	2 360 F			1 000 F	3 360 F		5 680 F	6619
12260	A.S. ORCHAMPS PALENTE	Foot	1 160 F	20	1 180 F			4 000 F	5 180 F		6 340 F	1214
799	A.S. PALENTE ORCHAMPS	Hand	8 004 F	138	8 142 F	12 500 F		2 000 F	22 642 F		30 646 F	0
14657	A.S.C. MONTRAPON LA BUTTE	Foot	13 340 F	230	13 570 F			10 000 F	23 570 F		36 910 F	1198
5589	A.S.C. VELOTTE	Foot	8 700 F	150	8 850 F			6 000 F	14 850 F		23 550 F	1234
25542	A.S.C.C.BREGILLE	Handi Sport	2 378 F	41	2 419 F				2 419 F		4 797 F	23694
0	A.S.C.PLANOISE StFERJEUX	Foot	5 800 F	100	5 900 F			5 000 F	10 900 F		16 700 F	0
15158	AM.C.B.	Cyclisme	6 836 F	92	5 428 F		2 000 F	2 300 F	9 728 F		16 564 F	1194
13768	AQUA SPORT	Plongée	2 259 F	38,94	2 297 F			2 500 F	4 797 F		7 056 F	1213
12253	ARC CLUB	Tir à l'Arc	2 378 F	41	2 419 F			3 000 F	5 419 F		7 797 F	1226
181	B.B.C.	Basket	38 814 F	333	19 647 F	3 500 F			23 147 F		61 961 F	1216
0	B.C.B.	Basket	4 698 F	81	4 779 F			5 000 F	9 779 F		14 477 F	0
0	B.H.B.C.	Hand	4 582 F	79	4 661 F			2 000 F	6 661 F		11 243 F	0
0	B.H.C.	Hockey/Glace	17 398 F	231	13 629 F	2 000 F	2 000 F		17 629 F		35 027 F	0
0	B.R.C.	Basket	20 388 F	136	8 024 F			3 000 F	11 024 F		31 412 F	0
0	B.R.C.	Cyclisme	3 016 F	52	3 068 F				3 068 F		6 084 F	0
0	B.R.C.	Escrime	8 526 F	147	8 673 F		2 000 F		10 673 F		19 199 F	0
0	B.R.C.	Foot	27 880 F	360	21 240 F	3 500 F			24 740 F		52 620 F	0
0	B.R.C.	Tennis	8 832 F	57,45	3 390 F	7 500 F			10 890 F		19 722 F	0
0	B.R.C.	Ten. de Table	1 450 F	25	1 475 F				1 475 F		2 925 F	0
12966	B.R.C.	Omnisports	43 000 F	0	0 F				0 F	61 870 F	43 000 F	1237
0	B.S.C.	Patinage	10 962 F	189	11 151 F		2 000 F		13 151 F		24 113 F	1206
1206	B.V.B.	Volley	11 656 F	132	7 788 F	47 500 F			55 288 F		66 944 F	1206
12269	BALISE 25	C. d'Orientat.	2 550 F	26,73	1 577 F			6 000 F	7 577 F		10 127 F	1261
11668	BASE BALL CLUB	Base Ball	2 436 F	42	2 478 F			5 000 F	7 478 F		9 914 F	1248
0	BESANCON BOXE ANGLAISE	Boxe Anglaise	8 076 F	122	7 198 F			4 000 F	11 198 F		19 274 F	0
0	BESANCON ESCRIME CLUB	Escrime	1 624 F	28	1 652 F			2 000 F	3 652 F		5 276 F	0
1243	BESANCON TRIATHLON	Triathlon	5 800 F	100	5 900 F		2 000 F	2 000 F	9 900 F		15 700 F	1243
0	BOUSBOTTE	Foot	1 740 F	30	1 770 F				1 770 F		3 510 F	0
0	BOUSBOTTE	Volley	1 740 F	30	1 779 F				1 779 F		3 510 F	0
0	BOUSBOTTE	Ten. de Table	870 F	12	885 F				885 F		1 755 F	0
11921	BOUSBOTTE	Omnisports	0 F	0	0 F			3 000 F	0 F	7 425 F	3 000 F	1205

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	1 point = 59 F	P.C.N.	OCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année	Code CANA
12341	BUDO CLUB	Judo	1 321 F	22,77	1 343 F				1 343 F		2 664 F	1239
11872	C.P.B.	Lutte	11 512 F	164	9 676 F		5 000 F		14 676 F		26 188 F	1191
0	CLAIRS SOLEILS FOOTBALL	Foot	1 740 F	FORFAIT GÉNÉRAL			FORFAIT GÉNÉRAL				1 740 F	0
11930	CLUB DE TIR BISON TIN	Tir	1 392 F	24	1 416 F			2 000 F	3 416 F		4 808 F	1200
12363	DOJO FRANC COMTOIS	Arts Martiaux	16 489 F	134,31	7 924 F				7 924 F		24 413 F	7672
0	DOUBS SUR ATHLE	Athlétisme	44 282 F	729	43 011 F		2 000 F		45 011 F		89 293 F	0
0	DYNAMIQUE BISON TINE	G.R.S.	10 440 F	180	10 620 F			3 000 F	13 620 F		24 060 F	0
1192	E.S.B.F.	Hand	21 152 F	244	14 396 F	3 500 F			17 896 F		39 048 F	28175
29260	E.S.B.M.	Hand	14 606 F	157	9 263 F	2 750 F			12 013 F		26 619 F	1192
0	ESPOIR JEAN JOSSELN	Boxe Anglaise		FUSION AVEC ESPOIR JEAN JOSSELIN (voir BESANCON BOXE ANGLAISE)								
0	ETOILE St FERJEUX	Cyclisme	1 856 F	32	1 888 F				1 888 F		3 744 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Ten. de Table	1 276 F	22	1 298 F				1 298 F		2 574 F	0
0	ETOILE St FERJEUX	Tennis	1 061 F	18,3	1 080 F				1 080 F		2 141 F	0
14857	ETOILE St FERJEUX	Omnisports	0 F	0	0 F			2 000 F	2 000 F	6 266 F	2 000 F	1263
14862	FRANCAISE	Haltérophélie	7 300 F	100	5 900 F				5 900 F		13 200 F	1229
20584	FRANCHE COMTE JUDO	Judo	4 162 F	37,29	2 200 F				2 200 F		6 362 F	17668
0	FULL CONTACT	Boxe Américaine	2 030 F	35	2 065 F				2 065 F		4 095 F	0
12 340	GANT D'OR	Boxe Anglaise		FUSION AVEC ESPOIR JEAN JOSSELIN (voir BESANCON BOXE ANGLAISE)								
0	HBC CL. SOLEILS	Hand	1 334 F	23	1 357 F			3 000 F	4 357 F		5 691 F	0
22115	I.K.S. A.S.E.P.	Karaté	6 828 F	66	3 894 F				3 894 F		10 722 F	1298
	INDEPENDANTE COMTOISE	Ecole de Gym.	8 004 F	138	8 142 F				8 142 F		16 146 F	
11671	INDEPENDANTE COMTOISE	Gymnastique	30 856 F	532	31 388 F		2 000 F	3 000 F	36 388 F	44 530 F	67 244 F	1218
17972	JUDO CLUB DE BESANCON	Judo	382 F	6,6	389 F				389 F		771 F	9840
0	JUDO CLUB DU DOUBS	Judo	1 052 F	18,15	1 071 F			1 000 F	2 071 F		3 123 F	
45643	KARATE SPORT 25	Karaté	2 378 F	23,76	1 402 F			2 000 F	3 402 F		5 780 F	0
	LIGUE DE F.COMTE Ten. de table	Tennis de table	0 F	0	0 F		5 000 F		5 000 F		5 000 F	
36375	LE SHOTOKAN	Karaté	2 717 F	46,86	2 765 F			2 000 F	4 765 F		7 482 F	0
1184	O.B.	Rugby	11 600 F	200	11 800 F		2 000 F	3 000 F	16 800 F		28 400 F	1184
13841	P.K.A.	Karaté	3 586 F	35,97	2 122 F			1 500 F	3 622 F		7 208 F	13731

Code tiers	Club ou section	Discipline	Rappel Subvention Printemps	Cotation	1 point = 59 F	P.C.N.	OCN	Reliquat Élus	Total club ou section	Total clubs omnisports	Total année	Code CANA
0	P.S.B.	Arts Martiaux	1 052 F	18,15	1 071 F				1 071 F		2 123 F	0
0	P.S.B.	Foot	19 140 F	330	19 470 F			4 000 F	23 470 F		42 610 F	0
0	P.S.B.	Hand	2 900 F	50	2 950 F				2 950 F		5 850 F	0
0	P.S.B.	Judo	3 713 F	64,02	3 777 F			1 000 F	4 777 F		8 490 F	0
0	P.S.B.	Ten. de Table	5 626 F	97	5 723 F			1 000 F	6 723 F		12 349 F	0
0	P.S.B.	Tennis	2 270 F	39,15	2 309 F			1 000 F	3 309 F		5 579 F	0
14211	P.S.B.	Omnisports	0 F	0	0 F				0 F	42 300 F	0 F	1232
15086	PISTOLIERS DE BESANCON	Tir	7 656 F	132	7 788 F			2 000 F	9 788 F		17 444 F	1348
0	PLANOISE FC	Foot	1 740 F	FORFAIT GÉNÉRAL				FORFAIT GÉNÉRAL			1 740 F	0
6628	PORTUGAIS	Foot	1 740 F	FORFAIT GÉNÉRAL				FORFAIT GÉNÉRAL			1 740 F	6628
11330	R.O.B.	Boxe Anglaise	7 772 F	134	7 906 F			1 000 F	8 906 F		16 678 F	1238
	ROLLER HOCKEY BESANCON	Roller Hockey	0 F	25	1 475 F			1 936 F	3 411 F		3 411 F	0
0	S.N.B.	Aviron	20 300 F	350	20 650 F				20 650 F		40 950 F	0
0	S.N.B.	Canoë Kayak	19 746 F	237	13 983 F				13 983 F		33 729 F	1219
2557	S.N.B.	Omnisports	33 500 F	0	0 F				0 F	34 633 F	33 500 F	
12671	SAINT CLAUDE	Ecole de Gym.	4 872 F	84	4 956 F				4 956 F		9 828 F	
	SAINT CLAUDE	Gymnastique	42 064 F	558	32 922 F			3 000 F	35 922 F	40 878 F	77 986 F	9843
0	SPORTING CLEMENCEAU	Foot	7 540 F	130	7 670 F			4 000 F	11 670 F		19 210 F	0
12257	TENNIS DE TABLE PLANOISE	Ten. de Table	754 F	13	767 F				767 F		1 521 F	775
0	U.F.F.B.	Foot Féminin	15 800 F	100	5 900 F	10 000 F			15 900 F		31 700 F	0
0	U.G.S.E.L.	Sport Scolaire	1 160 F	20	1 180 F				1 180 F		2 340 F	
10175	U.N.S.S.	Sport Scolaire	6 960 F	120	7 080 F		5 000 F		12 080 F		19 040 F	1265
12254	U.S.E.P.	Sport Scolaire	6 960 F	120	7 080 F			5 000 F	12 080 F		19 040 F	20787
12672	U.S.P.V. BESANCON	Foot	10 440 F	180	10 620 F			4 000 F	14 620 F		25 060 F	1242
11858	UTINAM	Tir	4 176 F	72	4 248 F			1 000 F	5 248 F		9 424 F	1201
15309	VOLANT BISON TIN	Badminton	8 932 F	154	9 086 F		2 000 F	3 000 F	14 086 F		23 018 F	1223
Total			849 666 F	9512,70	561 248 F	92 750 F	38 000 F	162 336 F	854 334 F		1 704 000 F dont forfait 93 266 F	

14.2 - au sport bisontin de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - Saison 2000/2001 - Première répartition - Actualisation

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser dans ce cadre les subventions suivantes :

ESB «F»	D1	Hand-ball	134 500 F
BRC «Football»	National	Football	189 000 F
BBC	ProA	Basket-ball	270 000 F
BHC	N1e2	Hockey s/glace	12 150 F
ESB «M»	D2	Hand-ball	81 000 F
BVB	N1e2	Volley-ball	10 800 F
UFFB	N1B	Football féminin	5 400 F
		Total	<u>702 850 F</u>

14.3 - exceptionnelle au BRC (Tennis)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser au BRC (Tennis) une subvention exceptionnelle de 100 KF destinée à pallier le manque à gagner consécutif aux perturbations liées aux travaux de restructuration du stade Léo Lagrange.

14.4 - exceptionnelles à des associations sportives

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- Besançon Hockey Club	20 000 F
- Besançon Skating Club	15 000 F
- Association des Sports de Glace Bisontins	<u>7 000 F</u>
TOTAL	42 000 F

14.5 - à l'association de gestion du Pôle Sportif des Montboucons - Versement du solde

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à cette association le solde de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2000, soit 100 000 F.

14.6 - à l'association «La Tour Prends Garde»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 5 000 F afin de permettre à une de ses adhérentes de se rendre aux championnats du monde d'échecs (catégorie - 14 ans) en Espagne.

14.7 - Contrat Educatif Local - Disposition «Top Vacances Eté» - Attribution de subventions - 2^{ème} répartition

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions complémentaires aux associations suivantes :

- 25 626 F à l'Association Orchamps Vacances
- 16 564 F à l'ESB M
- 24 336 F à Bison Sports
- 13 030 F au SNB
- 19 080 F à la MJC Palente.

14.8 - aux classes de découverte - 4^{ème} répartition 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

PEP 25 : 330 220,80 F

Classes d'hiver : 121 430,40 F

Ecoles primaires	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Coût jour	Coût total
Battant	10 au 15.01.2000	22	132	54,60 F	7 207,20 F
Fanart	17 au 22.01.2000	17	102	54,60 F	5 569,20 F
Helvétie	17 au 22.01.2000	27	162	54,60 F	8 845,20 F
Rivotte	24 au 29.01.2000	17	102	54,60 F	5 569,20 F
Butte	24.01 au 45.02.2000	22	264	54,60 F	14 414,40 F
Vieilles Perrières	30.01 au 05.02.2000	76	532	54,60 F	29 047,20 F
Chaprais	31.01 au 02.02.2000	27	81	54,60 F	4 422,60 F
Bruyères	02 au 04.02.2000	23	69	54,60 F	3 767,40 F
Macé	28.02 au 01.03.2000	36	108	54,60 F	5 896,80 F
Battant	28.02 au 04.03.2000	21	126	54,60 F	6 879,60 F
Macé	01 au 03.03.2000	19	57	54,60 F	3 112,20 F
Dürer	01 au 03.03.2000	25	75	54,60 F	4 095,00 F
St-Claude	06 au 11.03.2000	27	162	54,60 F	8 845,20 F
Battant	06 au 11.03.2000	19	114	54,60 F	6 224,40 F
Dürer	13 au 18.03.2000	23	138	54,60 F	7 534,80 F
Total		401	2 224	54,60 F	121 430,40 F

Classes de printemps : 147 693,00 F

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Coût jour	Coût total
Ile de France	03 au 08.04.2000	89	534	54,60 F	29 156,40 F
Curie	03 au 08.04.2000	50	300	54,60 F	16 380,00 F
Helvétie	02 au 06.05.2000	23	115	54,60 F	6 279,00 F
Bregille mat.	02 au 06.05.2000	23	115	54,60 F	6 279,00 F
Fanart	02 au 06.05.2000	24	120	54,60 F	6 552,00 F
Dürer	09 au 13.05.2000	18	90	54,60 F	4 914,00 F
CDTRS	09 au 13.05.2000	11	55	54,60 F	3 003,00 F
Saint-Claude	09 au 13.05.2000	23	115	54,60 F	6 279,00 F
Viotte	22 au 27.05.2000	45	270	54,60 F	14 742,00 F
Granvelle	22 au 27.05.2000	24	144	54,60 F	7 862,40 F
Butte	22 au 27.05.2000	38	228	54,60 F	12 448,80 F
Brossolette	29.05 au 03.06.2000	21	126	54,60 F	6 879,60 F
Helvétie	29.05 au 03.06.2000	20	120	54,60 F	6 552,00 F
Bernard mat.	05 au 10.06.2000	24	144	54,60 F	7 862,40 F
Bregille	05 au 10.06.2000	19	114	54,60 F	6 224,40 F
Helvétie	13 au 17.06.2000	23	115	54,60 F	6 279,00 F
Total		475	2 705	54,60 F	147 693,00 F

Classes de mer : 61 097, 40 F

Ecoles primaires	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	coût jour	coût total
Grette	25.04 au 03.05.2000	25	225	54,60 F	12 285,00 F
Tristan Bernard	03 au 11.05.2000	15	135	54,60 F	7 371,00 F
CDTRS	03 au 11.05.2000	11	99	54,60 F	5 405,40 F
Viotte	05 au 14.06.2000	24	240	54,60 F	13 104,00 F
Viotte	14 au 23.06.2000	42	420	54,60 F	22 932,00 F
Total		117	1 119	54,60 F	61 097,40 F

14.9 - d'équipement dans le cadre du programme de recherche «Les microsystèmes pour le biomédical»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'apporter un soutien financier à ce programme de recherche piloté par l'Institut des Microtechniques de Franche-Comté en versant une subvention d'équipement de 100 000 F.

14.10 - à l'Ecole Maternelle Jules Ferry dans le cadre du Contrat Educatif Local

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de verser à l'école maternelle Jules Ferry une subvention de 7 000 F au titre de l'aide à la réussite scolaire.

14.11 - du secteur Relations Internationales à des établissements scolaires

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 270 F au Collège Notre-Dame pour l'accueil de 27 élèves de Fribourg (Allemagne) du 14 au 21 juin 2000 (échange scolaire).

- 2 980 F au Lycée Pergaud pour le déplacement de 26 élèves à Nuremberg (Allemagne) du 5 au 10 mai 2000 (échange scolaire).

- 8 000 F au Lycée François Xavier pour le déplacement de 30 élèves à Heckmondwike (Angleterre) du 1^{er} au 8 octobre 2000 (échange scolaire).

14.12 - dans le cadre de l'opération «Besançon nettoie ses façades»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
Quatrième secteur				
27 Rue Renan	SARL G.M.G. 70150 HUGIER	28 643 F	10 %	2 864 F
34 Rue Renan	CABINET MOUREY SARL GESTION IMMOBILIERE 31 Grande Rue 25000 BESANÇON	111 951 F	20 %	22 390 F
8 Faubourg Rivotte	SCI JEANNERET M. Mme JEANNERET Robert 39 Chemin des Montboucons 25000 BESANÇON	88 771 F	20 %	17 754 F
4, 6, 8 Rue de la Vieille Monnaie	HABITAT 25 Receveur Office Public HLM du Doubs Rue Loucheur 25000 BESANÇON	272 037 F	20 %	54 407 F
4 dossiers - Total		501 402 F		97 415 F
Cinquième secteur				
7 Rue Battant	M. HUGUES ZYSMAN Le Président 1 Avenue Denfert Rochereau 25000 BESANÇON	45 702 F	20 %	9 140 F
42/44 Rue Battant	GESTRIM GESTION IMMOBILIERE 25 Rue Proudhon BP 193 25015 BESANÇON Cedex	103 543 F	20 %	20 708 F
73 Rue Battant	CABINET BENOIT 4 Rue d'Alsace 25000 BESANÇON	31 222 F	20 %	6 244 F

Immeuble	Propriétaire \ Syndic	Factures	Taux	Subvention
92 Rue Battant	M. ou Mme GIACOMUZZI Robert 92 Rue Battant 25000 BESANÇON	34 082 F	20 %	6 816 F
105 Rue Battant	M. ou Mme Albert KOHLER 111 Grande Rue 25000 BESANÇON	35 975 F	20 %	7 195 F
19 Rue de la Madeleine	AGI BIS Le Major 83 Rue de Dole 25000 BESANÇON	144 491 F	20 %	28 898 F
15 Quai Veil Picard	Mme DEVREGILLE Blandine DROIT POUR SYNDIC 15 Quai Veil Picard Route de Geneuille 25870 DEVECEY	37 102 F	20 %	7 420 F
7 dossiers - Total		432 117 F		86 421 F
Total général		933 519 F		183 836 F

14.13 - aux Unions Locales de Syndicats et aux organismes de formation à caractère économique

A la majorité, deux Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- aux Unions Locales de Syndicats

Organismes	Subvention 1999	Part fixe 2000	Représentativité	Part Proportionnelle 2000	Proposition 2000
CGT	47 570 F	12 670 F	24,97	34 900 F	47 570 F
CGT-FO	41 490 F	12 670 F	20,62	28 820 F	41 490 F
CFDT	54 460 F	12 670 F	29,9	41 790 F	54 460 F
CFTC	26 200 F	12 670 F	9,68	13 530 F	26 200 F
CGC	20 280 F	12 670 F	5,44	7 610 F	20 280 F
TOTAL	190 000 F	63 350 F	90,61	126 650 F	190 000 F

- à divers syndicats

Organismes	Subvention 1999	Part fixe 2000	Part proportionnelle 2000	Proposition 2000
CNCRSF	7 000 F	7 000 F		7 000 F
FEN	8 920 F	7 000 F	1 920 F	8 920 F
FSU	11 080 F	7 000 F	4 080 F	11 080 F
Groupe des 10	7 000 F	7 000 F		7 000 F
TOTAL	34 000 F	28 000 F	6 000 F	34 000 F

- à des organismes d'études et de formation

Organismes	Somme accordée en 1999	Somme proposée pour 2000
CIDERES	25 310 F	25 310 F
CREDES	25 310 F	25 310 F
BREF-FO	25 310 F	25 310 F
TOTAL	75 930 F	75 930 F

15 - Aide à l'immobilier d'entreprises - Installation de la Société BE-NOLY - Aide de la Ville pour l'achat d'un terrain sur la ZAC La Fayette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser la SEDD à céder le terrain de 2 000 m² au prix de 100 F HT le m² au lieu de 130 F

- de prendre en charge la différence de prix, soit 71 760 F TTC.

16 - District du Grand Besançon - Audit financier et juridique pour les transports et l'économie - Participation financière de la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur la participation de la Ville à hauteur de 25 %.

Coût estimatif de l'étude : entre 200 000 F et 300 000 F.

17 - Installation de bureaux de police de proximité dans les quartiers - Participation financière de la Ville - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté le principe d'une aide de la Ville à la mise en place de la police de proximité sur son territoire

- décidé de verser les participations suivantes aux bailleurs sociaux concernés :

- . 292,5 KF à l'Office Municipal d'HLM
- . 147 KF à Habitat 25
- . 172 KF à la SAFC.

18 - Encaissement et réaffectation de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'encaissement et la réaffectation des subventions suivantes :

- 300 000 F de l'Etat pour des travaux de réfection des voies du centre-ville

- 51 700 F du Ministère de la Culture pour les acquisitions patrimoniales des Bibliothèques en 1999

- 45 491 F de la Région de Franche-Comté pour la restauration d'ouvrages des Bibliothèques et le microfilmage de registres des Archives

- 13 000 F du Centre National du Livre pour l'acquisition de livres et revues par le Musée de la Résistance et de la Déportation.

19 - Museum d'Histoire Naturelle - Travaux de rénovation de la salle astronomie-météorologie - Demande de subvention auprès du Ministère de la Recherche et de la Technologie

Adopté à l'unanimité.

Montant de la subvention : 200 000 F.

20 - Restaurations d'oeuvres et d'objets d'art des musées - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture

Adopté à l'unanimité.

Montant total des subventions : 480 000 F.

21 - Exposition «Gustave Courbet et la Franche-Comté» - Réalisation d'un film sur l'oeuvre «Les paysans de Flagey» - Demandes de subventions

Adopté à l'unanimité.

Montant total : 150 000 F.

Subventions :

. Département du Doubs	50 000 F
. Région de Franche-Comté	50 000 F

22 - Animation BOCCHERINI - Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement de cette manifestation et autorisé M. le Maire à solliciter la subvention de la DRAC.

1 - DEPENSES		2 - RECETTES	
- concert	30 000 F	- DRAC Franche-Comté	25 000 F
- exposition	5 000 F	- Ville de Besançon	90 000 F
- conférences	20000 F		
- communication	60 000 F		
TOTAL	115 000 F	TOTAL	115 000 F

23 - Manifestation nationale «Lire en fête» - Ouverture de la médiathèque Pierre Bayle le dimanche 15 octobre 2000 et gratuité de l'abonnement de 18 mois au titre de l'incitation à la lecture

Adopté à l'unanimité.

24 - Info Point Europe Franche-Comté - Déplacement au Parlement Européen de Strasbourg le 25 septembre 2000 - Organisation matérielle et financière de la journée

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé l'élargissement des régies Dépenses et Recettes de l'Info Point Europe et fixé le montant d'inscription par personne à 190 F (28,97 €).

25 - Indemnités de sinistre - Encaissement et réaffectation

Adopté à l'unanimité.

26 - Délégation de service public des transports urbains - Avenant n° 1 au contrat du 22 mars 1999

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cet avenant qui modifie le prix forfaitaire de base (+ 1,2 %) afin de tenir compte des éléments suivants :

- de la création de la centrale de mobilité,
- de l'extension des services de transport des personnes à mobilité réduite,
- de l'extension des services desservant la Citadelle (du 1^{er} juillet au 31 août au lieu du 13 juillet au 22 août),
- de la desserte de la Polyclinique de Franche-Comté,
- de la navette du parking Battant / Marché.

27 - Réalisation d'une étude «Jeunes et Tabac» - Convention de partenariat avec la Mutualité Française du Doubs et le Comité Départemental d'Education pour la Santé du Doubs

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette convention de partenariat pour réaliser une enquête auprès des lycées afin d'affiner deux paramètres :

- au-delà de la formule générale «le tabac est nocif», la perception des dangers du tabac par les lycéens ;

- leur réaction dans l'éventualité d'une application stricte de la Loi Evin à l'intérieur de leurs établissements.

28 - Complexe Sportif des Torcols 3, chemin des Torcols - Concession administrative de locaux au profit du PSB

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le contrat pour la concession administrative des locaux au PSB selon les conditions suivantes :

- Durée : du 1er septembre 1999 au 31 août 2001

- Redevance annuelle : 91 000 F.

29 - Redynamisation de la Place du Marché - Encaissement et réaffectation de la subvention (1^{ère} tranche) du Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce - Demande de subvention (2^{ème} tranche)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de l'affectation de la subvention (1^{ère} tranche) d'un montant de 1 628 128 F et a autorisé M. le Maire à solliciter la subvention (2^{ème} tranche) estimée à 3 443 500 F.

30 - Animations commerciales en centre-ville - Avenant n° 2 à la convention du 11 mai 1999 - Subvention au comité de pilotage

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cet avenant et décidé de verser une subvention de 75 000 F au Comité de Pilotage pour les deux nouvelles opérations suivantes :

- le salon des loisirs créatifs et de la distribution

- le village Petit Père Noël.

31 - Création d'une boutique de services - Attribution d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de 100 000 F à l'Association pour le Développement des Emplois de Services (ADES) qui ouvrira une boutique de services (préparation et/ou livraison des courses, garde d'enfants, repassage, etc.) dans la galerie commerciale de Géant Casino.

32 - Jeux Olympiques et Paralympiques de Sydney - Campagne de soutien aux athlètes de Besançon et du Doubs sélectionnés - Participation de la Ville de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de participer à cette campagne de soutien à hauteur de 100 000 F, en partenariat avec le Département du Doubs et avec la participation de l'Est Républicain et de la CTB.

33 - Projet Label Vie - Convention avec l'Etat - Encaissement et réaffectation d'une subvention pour l'action «Demo-jeunes»

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer une convention avec l'Etat dont la subvention de 39 000 F est destinée à une action «Demo-jeunes» portant sur une thématique sécurité routière.

34 - Jeu télévisé «Pas d'quartier» - Tournage de deux émissions à Besançon - Convention avec l'organisateur

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir dans ce cadre avec la Société Studio 1, la Ville prenant en charge les prestations d'accueil et d'hébergement de l'équipe technique de la société productrice.

35 - Plan des Déplacements Urbains - Avis de l'Etat et des Collectivités Locales - Demande de mise à l'enquête publique du projet à M. le Préfet

A l'unanimité, quatre Conseillers s'étant abstenus, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des avis favorables de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, du District et du Syndicat Mixte des Transports du Grand Besançon, a décidé de solliciter de M. le Préfet la mise à l'enquête publique du projet de PDU.

36 - Transports Publics Urbains :

36.1 - Acquisition d'un minibus pour les personnes à mobilité réduite - Lancement de l'appel d'offres

Adopté à l'unanimité.

Montant estimatif : 700 000 F HT.

36.2 - Acquisition de bus à énergie propre - Encaissement et réaffectation de subventions

Adopté à l'unanimité.

Subventions pour l'acquisition de 7 bus (coût total : 10 175 125 F HT)

. Région : 830 000 F

. ADEME : 350 000 F

37 - Station d'alimentation en gaz naturel des bus de la CTB - Travaux d'aménagement techniques - Encaissement et réaffectation d'un titre de recette sur le budget annexe Transport

Adopté à l'unanimité.

Montant du titre de recette : 255 000 F.

38 - Projet d'aménagement de la Place des Tilleuls - Lancement des appels d'offres - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- adopté ce projet qui consiste en une requalification complète de la place des Tilleuls et en des aménagements de sécurité rue des Géraniums

- autorisé M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département

- autorisé M. le Maire à lancer les consultations et signer tout document relatif à ce projet.

39 - Groupe Scolaire de Saint-Claude - Restructuration et extension des locaux - Concours d'architecture et d'ingénierie - Choix du lauréat

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- confirmé le choix du jury pour le classement des équipes :

Nom des équipes	Classement
Equipe QUIROT-VICHARD	1
Equipe LELIEVRE	2
Equipe GARCIA-LEFRANC-CORBET	3
Equipe BOURGEOIS	4

- décidé d'attribuer aux concurrents non retenus les indemnités suivantes :

- Equipe LELIEVRE :	100 000 F TTC (15 244,90 € TTC)
- Equipe GARCIA-LEFRANC-CORBET :	100 000 F TTC (15 244,90 € TTC)
- Equipe BOURGEOIS :	100 000 F TTC (15 244,90 € TTC)

- décidé de verser à l'équipe lauréate une avance sur honoraires d'un montant de 100 000 F (15 244,90 €)

- autorisé M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre ainsi que toute pièce relative à ce dossier.

40 - Piscine La Fayette - Travaux spécifiques à la remise à niveau du traitement des eaux et des équipements dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage - Approbation du projet - Réaffectation de l'indemnité de sinistre

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet qui comprend à la fois des travaux nécessités par les dysfonctionnements constatés et des travaux d'amélioration pour un coût total ne dépassant pas 1 300 000 F TTC et a confirmé le choix du BET DECHAZEUX en qualité de maître d'oeuvre des travaux de remise à niveau des installations pour la totalité des travaux.

41 - Poursuite de l'entretien du patrimoine bisontin - Action d'insertion - Dévégétation des remparts et fortifications - Adoption du projet - Convention - Demandes de subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet, support à une action de réinsertion sociale et d'insertion par l'économique pour des jeunes Bisontins en grande difficulté, a autorisé M. le Maire à signer la convention avec la structure titulaire du marché et à solliciter les participations financières de l'Etat, de la Région et du Département.

Montant annuel : 450 000 F.

42 - Acquisition de vélos électriques pour l'année 2000 - Demande de subvention à l'ADEME

Adopté à l'unanimité.

Montant de la subvention : 3 000 F pour 2 vélos électriques.

43 - POS Secteur Nord :

43.1 - Approbation de la modification créant la zone USP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette modification visant à créer une zone urbaine spécifique à vocation sportive dominante, cette zone englobant le Palais des Sports, le Stade Léo Lagrange et la Piscine Mallarmé.

43.2 - Instauration du Droit de Prémption Urbain dans le périmètre de la zone USP

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le Droit de Prémption Urbain pour cette zone, afin de permettre à la Ville de se porter acquéreur, le cas échéant, des quelques emprises privées qui y sont incluses et de ne pas compromettre la réalisation des grands projets d'équipement en cours.

44 - ZAC des Tilleroyes Sud - Projet du Plan d'Aménagement de Zone - Mise à l'enquête publique du PAZ

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce projet de PAZ et autorisé M. le Maire à organiser la procédure d'enquête publique.

45 - Société d'Equipement du Département du Doubs :

45.1 - Augmentation du capital - Participation de la Ville - Désignation d'un administrateur supplémentaire pour la Ville

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- approuvé la participation de la Ville à l'augmentation du capital social de la SEDD pour 2 200 actions, soit 606 104,27 F (92 400 €)

- autorisé M. le Maire à signer l'ordre de souscription correspondant

- désigné M. AUTARD en qualité d'administrateur supplémentaire au sein du Conseil d'Administration de la SEDD.

45.2 - Acquisition de parts sociales dans la Société Locale d'Epargne de Besançon - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé cette opération.

46 - ZAC La Mouillère :

46.1 - Prise de participation de la SEDD dans la SARL d'Aménagement de la Mouillère

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la SEDD à participer à la société dénommée «SARL d'Aménagement de la Mouillère» ayant pour objet de conduire l'aménagement et l'équipement de la ZAC.

46.2 - Convention d'aménagement entre la Ville et la SARL d'Aménagement de la Mouillère

A l'unanimité, le Conseil Municipal a :

- décidé de confier à la SARL d'Aménagement de la Mouillère l'aménagement de la ZAC La Mouillère

- autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir, fixée pour une durée de 10 ans, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les travaux suivants :

Travaux primaires à la charge de la Ville :

Rue des Fontenottes : recalibrage de la rue y compris ouvrages de tête du passage piétons SNCF	5 600
Rue de Port Joint : Recalibrage de la rue y compris ouvrages de tête passage piétons SNCF	1 550
Carrefours	
Fontenottes/Port Joint	500
Port Joint/Chardonnet	1 000
Avenue Chardonnet : recalibrage de la rue	2 200
Avenue Droz : recalibrage de la rue	2 400
Carrefour Pont de Bregille et passage piétons inférieur Micaud	2 500
Piste cyclable Fontenottes	900
Déplacement collecteur eaux pluviales	900
TOTAL	17 550

Travaux internes à la ZAC :

Parking Côté Mouillère	600
Parking Côté Chardonnet	1 100
Espaces Verts	1 050
Parvis gare	400
Passage inférieur piétons SNCF	2 800
Voie piétonne centrale	500
TOTAL	6 450

46.3 - Passage inférieur piéton sous les voies ferroviaires - Convention avec la SNCF

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer cette convention d'étude relative à la création d'un passage piéton protégé sous les voies SNCF destiné à relier le quartier de Bregille au centre-ville.

Montant des travaux envisagés : environ 5 MF HT

Rémunération de la SNCF : 240 000 F HT

Durée des études : 5 mois.

47 - Projet d'aménagement des Monts de Bregille - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le bilan de la concertation préalable qui ne remet pas en cause ce projet et a décidé de poursuivre les procédures permettant de mener cette opération à son terme.

48 - Office Public d'HLM du Doubs - Places de stationnement Immeuble La Compassion - Projet de cession à un promoteur privé - Avis du Conseil Municipal

Favorable à l'unanimité.

49 - Office Public Municipal d'HLM de Besançon - Restructuration de la cité des Acacias - Opération de relogement des locataires - Modification de la délibération du 15 mai 2000

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder la subvention de 100 KF représentant la part Ville à l'Office d'HLM de Besançon, maître d'ouvrage de l'opération.

50 - Economie Sociale et Solidaire - Réalisation de 19 logements d'insertion - Subvention à HDL 25

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet et autorisé M. le Maire à verser à HDL une subvention de 60 000 F.

51 - Acquisitions :

51.1 - d'une propriété 25 B, rue du Chasnot aux Consorts GENIN

Adopté à l'unanimité.

Coût :

550 000 F (acquisition d'une propriété de 720 m²)

60 000 F (indemnité de remploi).

51.2 - d'une bande de terrain 44, chemin des Founottes à M. PAGEAUT Gérard

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 90 m² - Coût : 30 000 F.

51.3 - d'une propriété chemin de la Combe aux Chiens à Mme VALON Delphine

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 26 m² - Coût : 13 000 F.

51.4 - d'une propriété chemin d'Avanne à M. et Mme Claude BALLET

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 2 290 m² - Coût : 136 600 F (dont 45 000 F pour perte de puits).

52 - Aliénation d'un délaissé de voie rue Edouard Belin à la SCI Charlotte

Adopté à l'unanimité.

Superficie : 684 m² - Recette : 6 840 F.

53 - Bilan des Déclarations d'Intention d'Aliéner du 1^{er} janvier au 30 juin 2000

Le Conseil Municipal a pris acte de ce bilan.

54 - Marchés annuels pour l'année 2001

Adopté à l'unanimité.

55 - Complexe Sportif des Orchamps - Règlement d'utilisation de la salle de boxe

A l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté ce règlement intérieur qui prévoit notamment les horaires et conditions d'entraînement des utilisateurs.

56 - Affaires diverses - Intervention de M. NOT, Conseiller Municipal, à propos des présidences de bureaux de vote lors du référendum du 24 septembre 2000

M. NOT a souligné que sur l'ensemble des membres de l'Assemblée Communale, 25 Conseillers seulement avaient assuré la présidence d'un bureau.

La séance est levée à 21 heures 55.

Hôtel de Ville, le 4 octobre 2000
Le Maire,
Robert SCHWINT.

Affiché, conformément à la loi,
le 6 octobre 2000
Pour le Maire,
L'Adjoint,